

réponse aux aspirations de tous, indépendamment de leur parti. Lorsque le ministre donne l'impression que seul son parti adopte une politique qui répond aux besoins de ceux d'origine ni anglaise ni française, il invite l'opposition à critiquer ses programmes même si, parfois, ils sont sur la bonne voie.

Nous reconnaissons le principe que les traditions culturelles qu'ont apportées au Canada les divers groupes ethniques, religieux et raciaux qui sont venus au pays depuis 200 ans favorisent l'épanouissement de notre culture nationale. La littérature, les arts et la musique qu'ils nous ont apportés ont tous contribué à donner plus de profondeur à la culture canadienne. Quant aux autochtones, les Canadiens ont commencé ces dernières années à se rendre compte pour la première fois, j'imagine, que les gens qui vivaient sur ce territoire avant qu'il ne soit appelé Canada, possédaient aussi une culture et un mode de vie aptes à contribuer aux réalisations globales de notre société. Je signale l'accueil international réservé récemment à la sculpture, aux estampes et à d'autres formes d'art esquimau. Nous n'avons que récemment commencé à nous rendre compte que ceux qui avaient précédé ici nos ancêtres possédaient en propre une culture distinctive et valable—qu'ils n'étaient pas des sauvages etc., comme on les a appelés trop souvent et comme on continue parfois de les appeler dans nos livres d'histoire.

Le livre IV du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a reconnu et accepté nombre des idées que certains d'entre nous qui ne sommes ni de descendance anglaise ni de descendance française exprimons depuis le temps où l'on a pour la première fois proposé de créer la Commission. J'ai déjà exposé les principes qui nous inspiraient. Dans son discours, le ministre a cité et approuvé la déclaration faite par le premier ministre (M. Trudeau) le 8 octobre 1971, quand il a accepté le principe du multiculturalisme. Il avait alors très bien parlé et déposé ce jour-là un excellent document intitulé: Réponse du gouvernement fédéral au livre IV du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Je n'ai pas le temps de citer tous les excellents principes et idées exprimés dans ce document, mais laissez-moi citer quelques déclarations formulées par le gouvernement dans cette réponse:

Mais le terme biculturalisme ne dépeint pas comme il faut notre société; le mot multiculturalisme est plus précis à cet égard.

Et plus loin:

Le gouvernement du Canada appuiera toutes les cultures représentées au pays et, dans la mesure de ses ressources, cherchera à aider à s'épanouir les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de poursuivre leur développement, se montrent capables de croître et d'apporter quelque chose à la vie canadienne et justifient d'un besoin évident d'assistance.

Le gouvernement poursuit en déclarant:

L'aide accordée par le gouvernement aux centres multiculturels, à des projets particuliers entrepris par des groupes ethniques, aux arts d'interprétation et aux expositions d'arts plastiques, ainsi que les programmes déjà mentionnés, favoriseront les échanges culturels.

Multiculturalisme

Et plus loin:

Le gouvernement continuera à aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles du Canada pour leur permettre de s'intégrer totalement à la société canadienne.

Après avoir parlé du processus d'application et d'administration du programme, le document déclare:

Vu l'intérêt accru des provinces à l'égard du multiculturalisme et l'action du public dans ce domaine, il devient impérieux que les deux ordres de gouvernement collaborent entre eux. Si l'on ne fait rien pour coordonner les politiques fédérales et provinciales au niveau ministériel et établir de bonnes relations entre les fonctionnaires chargés d'administrer les programmes, il n'en résultera que des pis-aller et des conflits de compétence.

Ce sont toutes d'excellentes idées. Ce qui me consterne, c'est qu'un an et demi ou presque après cette déclaration, le gouvernement n'a pratiquement rien fait pour appliquer ces principes. On nous dit aujourd'hui qu'il affecte à cette fin 10 millions de dollars pour l'année. Jusqu'ici, les crédits ont été beaucoup moindres—de l'ordre de 2.5 millions de dollars. Pourquoi? Ce n'est pas comme si les communautés ethniques étaient dépourvues de cadres, de direction ou d'idées. On aurait pu dépenser l'an dernier dix fois les 2.5 millions affectés. Pourquoi n'y a-t-il pas eu plus de consultation entre le gouvernement du Canada et les groupes ethniques? Le ministre ne l'a pas expliqué.

● (1620)

M. Haidasz: Il y a eu consultation.

M. Orlikow: Le ministre affirme qu'il y a eu consultation. Je représente une circonscription électorale composée probablement de plus de groupes ethniques et d'origines différentes que toute autre circonscription électorale du Canada. Je consulte ces groupes fréquemment et je sais qui reçoit des fonds et qui n'en reçoit pas. Mais jusqu'à ce jour, je n'ai jamais pu obtenir du gouvernement ou de ces groupes qu'ils m'expliquent pourquoi certains reçoivent des subventions tandis que d'autres n'en ont pas. Mais ce qui importe beaucoup plus que le fait que je n'aie pu recevoir aucune explication, c'est le fait que les organismes eux-mêmes n'ont pu en recevoir non plus. Il est vrai que l'on a déposé à la Chambre les critères qui sont censés régir l'octroi de subventions. J'ai examiné ces critères et je sais quels organismes ont reçu des subventions et quels sont ceux qui n'en ont point reçues. Bien que j'habite ma circonscription depuis toujours et que je connaisse assez bien ces organismes, je ne sais pas plus qu'eux pourquoi ils ont reçu des subventions alors que d'autres n'en ont pas reçues.

Le document que j'ai mentionné traite de l'absolue nécessité de consulter les provinces. Je n'ai pas eu l'occasion de voir ce qui s'est fait dans les autres provinces, mais j'ai des contacts actuellement avec des gens du gouvernement du Manitoba et plus d'une fois j'ai discuté avec le ministre chargé de ce programme dans cette province. La province du Manitoba fait sa part dans ce domaine et encourage aussi les groupes ethniques en leur accordant des subventions. Je ne vois aucune raison, comme d'ailleurs le gouvernement fédéral n'en voyait aucune lorsqu'il a déposé sa réponse au quatrième volume du rapport de la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, de réaliser ces programmes fédéraux et provinciaux pratiquement en vase clos.